



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 09 Octobre 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/10-08-84

**RECRUTEMENT D'UN VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA)**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 17**

**Absents : 05**

**Délégations : 07**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi neuf octobre à dix-huit heures cinquante minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le quatre octobre deux mille vingt-cinq.

**Etaient présents (17)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN, VERGELAS Sandrine

**Délégations (07)** :

M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Daniel JORDAN, avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN

**Étaient absents (05)** : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Ornella KINDEUR

**Quorum** : réalisé

**DELIBERATION N° BM/NA/2025/10-08-84****RECRUTEMENT D'UN VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA)**

Madame Josette JERPAN expose que la commune de Petit-Canal est confrontée à des enjeux fonciers majeurs : indivisions anciennes, occupations sans titre, régularisation de zones bâties et agricoles, et nécessité de maîtriser le foncier pour sécuriser les projets de développement communal.

Ces problématiques constituent une priorité pour le service Urbanisme, qui doit à la fois accompagner les administrés, régulariser les situations existantes et sécuriser les opérations d'aménagement à venir.

Afin de renforcer son ingénierie foncière, la commune souhaite procéder au recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA), chargé(e) de mission « régularisation foncière et appui aux politiques foncières », pour une durée de 18 mois.

Ce dispositif, initié en 2021 dans le cadre de l'Agenda rural et prolongé dans le plan France Ruralités, permet de soutenir les collectivités rurales dans le renforcement de leur ingénierie grâce à l'apport de jeunes diplômés (18 à 30 ans, bac+2 minimum).

La mission du VTA permettra notamment de :

- renforcer le service Urbanisme par une ressource qualifiée ;
- améliorer la capacité de planification et de régularisation foncière ;
- apporter un appui méthodologique aux projets de développement ;
- contribuer à la veille juridique et technique sur les politiques foncières.

Le recrutement ouvre droit à une aide forfaitaire de 20 000 € de l'État (dont 15 000 € pour le poste et 5 000 € pour l'installation du volontaire).

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2021-1163 du 8 septembre 2021 relatif au volontariat territorial en administration et à l'aide de l'État aux collectivités ;

**Vu** le plan France Ruralités instituant la prolongation du dispositif VTA ;

Considérant la nécessité de renforcer l'ingénierie de la commune sur les questions foncières et d'urbanisme ;

**Considérant** l'opportunité offerte par le dispositif VTA pour accompagner la mise en œuvre de projets structurants ;

**Où l'exposé de Mme Josette JERPAN,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

**Article 1 : D'AUTORISER** le recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA), chargé(e) de mission en régularisation foncière et appui aux politiques foncières, pour une durée de 18 mois.

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État l'aide forfaitaire de 20 000 €, composée de 15 000 € pour le financement du poste et 5 000 € pour l'aide à l'installation du volontaire.

**Article 3 : DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, section de fonctionnement, chapitre 012.

**Article 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document, contrat ou convention relatif à la mise en œuvre du présent recrutement.

**Article 5 : DE DIRE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Guadeloupe pour contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 09 Octobre 2025**

Ont signé au registre des délibérations

**Les présents (17)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN, VERGELAS Sandrine

**Les représentés (07)** : M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Daniel JORDAN, avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN

**Pour expédition conforme**

**Le Maire**

**Blaise MORNAL**

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet

**La secrétaire de séance**

**Ornella KINDEUR**